*Cadre à compléter :*

Nom (de l’utilisateur):  Prénom : 

Structure de rattachement : [ ] LSBB ; [ ] AUTRE : 

# Objet

Ce texte, associé au règlement intérieur du LSBB, a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs en accord avec la législation, afin d'instaurer un usage conforme des ressources informatiques et des services Internet relevant du LSBB (UMS 3538, UNS/UAPV/CNRS) et le cas échéant d'autres établissements.

Le bon fonctionnement du système d'information suppose le respect des dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent et notamment la sécurité, la performance des traitements et la conservation des données professionnelles.

Toute communication utilisant les ressources LSBB doit en faire référence dans un *§ remerciements*.

# Public concerné et application

La présente charte s’adresse à l'ensemble des personnes, permanentes ou temporaires qui utilisent à quelque titre que ce soit, les ressources informatiques et services internet du LSBB, ainsi que ceux auxquels il est possible d'accéder à distance directement ou en cascade à partir du réseau du LSBB.

La charte doit être portée à la connaissance des personnes visées à l’alinéa précédent par tous moyens et notamment par envoi sur messagerie lorsqu'un compte est ouvert pour un utilisateur, celui-ci devant déclarer avoir pris connaissance de la présente charte, par voie d'affichage dans les locaux du LSBB, par voie d'annexe au règlement intérieur du LSBB, ou par remise d'un exemplaire papier de la charte.

La charte peut être annexée aux contrats de travail et aux conventions de marché public dont l'exécution implique l'accès aux ressources informatiques et services internet du CNRS

# Glossaire des termes spécifiques et abréviations utilisées

On désignera de façon générale sous le terme *« ressources informatiques »*: les réseaux, les moyens locaux[[1]](#footnote-1) informatiques de calcul, de stockage, d’acquisition et de gestion, ainsi que ceux auxquels il est possible d'accéder à distance, directement ou en cascade à partir du réseau du LSBB, notamment les logiciels, les applications, les bases de données ...

On désignera par *«*services *Internet »*: la mise à disposition par des serveurs locaux ou distants de moyens d'échanges et d'informations diverses: web, messagerie, forum, téléphonie IP (Internet Protocol), visioconférence ...

On désignera sous le terme *« utilisateur » :* la personne ayant accès ou utilisant les ressources informatiques et services Internet quel que soit son statut.

*Paraphe*

On désignera sous le terme *« LSBB »*: l’UMS 3538 LSBB créée par le CNRS pour l'accomplissement de ses missions sous les tutelles des Universités de Nice – Sophia-Antipolis (UNS), d’Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) et du CNRS.

On désignera par « RLUMS » : le Réseau Local Unité Mixte de Service de l’ensemble des équipements constituants l’infrastructure informatique de l’UMS LSBB.

On désignera par « PCSR » : la Personne Compétente Systèmes et Réseaux, chef de projet informatique et responsable informatique du LSBB, chargé de faire appliquer la présente charte.

# Diffusion du document

Ce document est diffusé en 2 exemplaires : un exemplaire à conserver par la structure et un exemplaire pour l’utilisateur.

# Description

## . Accès aux ressources informatiques et services Internet

L’utilisation des ressources informatiques et l'usage des services Internet ainsi que du réseau pour y accéder sont destinés à l'activité professionnelle des utilisateurs conformément à la législation en vigueur. L’activité professionnelle doit être entendue comme celle définie par convention, contrat et tout écrit légalement signé par les tutelles du LSBB ou leur représentant et les utilisateurs concernés.

L’utilisation des ressources informatiques partagées du LSBB et la connexion d'un équipement privé et extérieur (tels qu'un ordinateur, commutateur, modem, borne d'accès sans fil...) sur le réseau sont soumises à autorisation du PCSR et aux régies de sécurité du LSBB. Ces autorisations sont strictement personnelles et ne peuvent en aucun cas être cédées, même temporairement, à un tiers. Elles peuvent être retirées à tout moment. Toute autorisation prend fin lors de la cessation de l'activité professionnelle qui l'a justifiée. Le LSBB peut en outre prévoir des restrictions d'accès spécifiques à son organisation (certificats électroniques, cartes à puce d'accès ou d'authentification, filtrage d'accès sécurisé, ... ).

##  Règles d'utilisation et de sécurité

Tout utilisateur est responsable de l'usage des ressources informatiques auxquelles il a accès. L’utilisation de ces ressources doit être rationnelle et loyale afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles. En particulier :

### Règles de sécurité

• L’utilisateur doit appliquer les recommandations de sécurité du LSBB auquel il accède et notamment se conformer aux dispositifs mis en place par le LSBB pour lutter contre les virus et les attaques par programmes informatiques.

• L’utilisateur doit de protéger ses données en utilisant différents moyens de sauvegardes individuelles ou mis à sa disposition.

• L’utilisateur doit assurer la protection de ses informations et plus particulièrement celles considérées comme sensibles au sens de la politique de sécurité des systèmes d'informations (PSSI du CNRS) et en informer le PCSR. En particulier. Il ne doit pas transporter sans protection (telle qu'un chiffrement) des données sensibles sur des supports non fiabilisés tels que ordinateurs portables, clés USB, disques externes, etc. ... Ces supports qualifiés *«*d'informatique nomade » introduisent une vulnérabilité des ressources informatiques et comme tels doivent être soumis aux règles de sécurité du LSBB et à une utilisation conforme aux dispositions de la présente charte.

*Paraphe :*

• L’utilisateur doit garantir l'accès à tout moment à ses données professionnelles dans le cadre de la politique de recouvrement de données mise en œuvre au sein du LSBB.

• L’utilisateur ne doit pas quitter son poste de travail ni ceux en libre-service en laissant des ressources ou services accessibles.

### Règles d'utilisation

• Toute information est professionnelle à l'exclusion des données explicitement désignées par l'utilisateur comme relevant de sa vie privée. Ainsi. il appartient à l'utilisateur de procéder au stockage éventuel de ses données à caractère privé dans des répertoires explicitement prévus à cet effet et intitulés *«* privé ». La protection et la sauvegarde régulière des données de ces dossiers incombent à l’utilisateur. La responsabilité du LSBB ne pouvant être engagée quant à la conservation de cet espace.

• L’utilisateur doit suivre les règles en vigueur au sein du LSBB pour toute installation de logiciel et ne pas télécharger ou utiliser de logiciels ou progiciels sur le matériel du LSBB sans autorisation explicite. Notamment, l’utilisateur ne doit pas installer de logiciels à caractère ludique, ni contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel. Les logiciels doivent être utilisés dans les conditions des licences souscrites.

• L’utilisateur doit veiller à la protection des différents moyens d'authentification personnels. En particulier. Il doit choisir des mots de passe gardés secrets et en aucun cas il ne doit les communiquer à des tiers. Si pour des raisons exceptionnelles et ponctuelles un utilisateur se trouve dans l'obligation de communiquer son mot de passe. Il devra veiller dès que possible au changement de ce dernier. Il doit également protéger son certificat électronique par un mot de passe sûr gardé secret. Comme la signature manuscrite, le certificat électronique est strictement personnel et l'utilisateur s'engage à n'autoriser personne à en faire usage à sa place.

• L’utilisateur doit signaler toute tentative de violation de son compte et, de façon générale, toute anomalie qu'il peut constater.

• L’utilisateur s'engage à ne pas mettre à la disposition d'utilisateur(s) non autorisé(s) un accès aux ressources informatiques ou aux services interne au travers du matériel dont il a I ‘usage.

• L’utilisateur ne doit pas utiliser ou essayer d'utiliser des comptes autres que le sien ou masquer son identité,

• L’utilisateur ne doit pas accéder aux informations et documents conservés sur les ressources informatiques autres que ceux qui lui sont propres, et ceux qui sont publics ou partagés. Il ne doit pas tenter de les lire, modifier, copier ou détruire, même si l'accès est techniquement possible.

• Sauf accord explicite écrit du PCSR et du Directeur du LSBB, et de façon transitoire et exceptionnelle, les utilisateurs ne doivent pas utiliser et/ou développer de programmes qui utilisent la totalité ou presque d'une ressource système comme l'espace disque, l'espace de pagination, la bande passante d'un réseau informatique, etc.

• Les utilisateurs ne doivent pas utiliser et/ou développer de programmes qui s'auto-répliquent ou qui s'attachent à d'autres programmes (communément appelés virus, chevaux de Troie..).

• Les utilisateurs ne doivent pas utiliser et/ou développer de programmes dans le but de passer outre les licences d'utilisation ou les restrictions concernant la copie de certains logiciels.

• Les activités principales des systèmes connectés au RLUMS sont la recherche, l’observation, l'enseignement et l'administration. L'environnement informatique du LSBB est ainsi ouvert au plus grand nombre d'utilisateurs du monde académique et privé exclusivement dans le cadre de convention ou contrat. L'accès aux ressources du RLUMS ne doit en aucun cas être le moyen de corrompre des systèmes informatiques ou de voler des logiciels utilisés sous licence.

• La modification délibérée de fichiers systèmes est considérée comme du vandalisme.

*Paraphe :*

• Les installations et les ressources connectées au RLUMS ne peuvent pas être utilisées pour se connecter sans autorisation sur des systèmes informatiques distants. La possibilité de se connecter à travers le réseau sur des systèmes informatiques distants n'implique pas l'autorisation de les utiliser n'y même de s'y connecter.

## Respect de la loi informatique et libertés

Si, dans l'accomplissement de son travail, l'utilisateur est amené à constituer des fichiers soumis aux dispositions de la loi informatique et libertés, il doit accomplir les formalités requises par la CNIL par l'intermédiaire de la direction des systèmes d'information du CNRS en concertation avec le PCSR qui suivra ces formalités et le Directeur du LSBB. L’utilisateur doit veiller à un traitement des données conforme aux dispositions légales. Il est rappelé que cette procédure n'est valable que pour le traitement défini dans la demande et pas pour le fichier lui-même.

## Respect de la propriété intellectuelle

L'utilisateur ne doit pas reproduire, télécharger, copier, diffuser, modifier ou utiliser les logiciels, bases de données, pages web, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits.

## Usage des services Internet (web, messagerie, forum, téléphonie IP ... )

### Internet

Internet est un outil de travail ouvert à des usages professionnels dont l'utilisation doit respecter les principes généraux et les régies propres du LSBB qui les proposent, ainsi que dans le respect de la législation en vigueur.

En particulier, l'utilisateur:

• ne doit pas se connecter ou essayer de se connecter sur un serveur autrement que par les dispositions prévues par ce serveur ou sans y être autorisé par les responsables habilités,

• ne doit pas se livrer à des actions mettant sciemment en péril la sécurité ou le bon fonctionnement des serveurs auxquels il accède,

• ne doit pas usurper l'identité d'une autre personne et il ne doit pas intercepter de communications entre tiers,

• ne doit pas utiliser ces services pour proposer ou rendre accessibles aux tiers des données et informations confidentielles ou contraires à la législation en vigueur (ex. PEER to PEER),

• ne doit pas déposer des données sur un serveur interne ou ouvert au grand public (Google, Free, Orange, ... ) ou sur le poste de travail d'un autre utilisateur sans y être autorisé par le PCSR,

• doit faire preuve de la plus grande correction à l'égard de ses interlocuteurs dans les échanges, électroniques par courrier, forums de discussions ... ,

• n'émettra pas d'opinions personnelles étrangères à son activité professionnelle susceptibles de porter préjudice au LSBB,

• doit s'imposer le respect des lois et notamment celles relatives aux publications à caractère injurieux, raciste, pornographique, diffamatoire.

Le LSBB ne pourra être tenu pour responsable des détériorations d'informations ou des infractions commises par un utilisateur qui ne se sera pas conformé à ces règles.

*Paraphe :*

### Messagerie électronique

La messagerie électronique est un outil de travail ouvert à des usages professionnels.

• Tout message sera réputé professionnel sauf s'il comporte une mention particulière et explicitée dans son objet indiquant son caractère privé ou s'il est stocké dans un espace privé de données.

• Chaque utilisateur doit organiser et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conservation des messages pouvant être indispensables ou simplement utiles en tant qu'éléments de preuve.

• La transmission de données classifiées est interdite sauf dispositif spécifique agréé et la transmission de données dites sensibles doit être évitée ou effectuée sous forme chiffrée avec information du PCSR.

• L'utilisateur doit veiller à ce que la diffusion des messages soit limitée aux seuls destinataires concernés afin d'éviter les diffusions de messages de masse, l'encombrement inutile de la messagerie ainsi qu'une dégradation du service.

L'évolution permanente des technologies de l'informatique met à disposition des utilisateurs de nouveaux services qui peuvent être accessibles depuis le réseau du LSBB. Ces nouvelles technologies, qui peuvent présenter un risque de vulnérabilité particulier, ne peuvent être utilisées qu'après accord préalable du PCSR et dans le strict respect de la politique de sécurité des systèmes d'informations (PSSI du CNRS).

## Analyse et contrôle de l'utilisation des ressources

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, de contrôle à des fins statistiques, de traçabilité, d'optimisation, de sécurité ou de détection des abus, l'utilisation des ressources informatiques et des services internet, ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de le législation applicable et notamment de la loi sur l'informatique et des libertés.

L'utilisateur dont le poste fait l'objet d'une maintenance à distance doit être préalablement informé.

Les personnels en charge des opérations de contrôle sont soumis à une obligation de confidentialité. Ces personnels ne peuvent donc divulguer les informations qu'ils sont amenés à connaître dans le cadre de leur fonction, en particulier lorsqu'elles sont couvertes par les secrets des correspondances ou relèvent de la vie privée de l'utilisateur, dès lors que ces informations ne remettent en cause ni le bon fonctionnement technique des applications, ni leur sécurité, ni l'intérêt du service.

## Droits et devoirs

.Le PCSR se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assumer ses responsabilités et pour permettre le bon fonctionnement de ses ressources informatiques. L'environnement du RLUMS est utilisé par les chercheurs, enseignants, étudiants, administratifs, techniciens, intervenants privés ou publics sous convention ou contrat, autorisés, dans le but d'effectuer certains travaux requis par leurs recherches, études ou par leur profession. Il y a un compromis reconnu comme nécessaire par les deux parties, entre le droit absolu de confidentialité de chaque utilisateur et le besoin du PCSR de recueillir les informations nécessaires au bon fonctionnement des ressources informatiques.

* Sur les ordinateurs communs et gérés par le PCSR: Le PCSR a obligation de maintenir au mieux la confidentialité des fichiers appartenant aux utilisateurs -:

*Paraphe :*

* Le PCSR se réserve le droit de mettre fin aux sessions de travail inactives pendant une longue période de façon à libérer des ressources. La signification des termes longue période peut varier d'un système à l'autre.
* Le PCSR a l'obligation de prévenir à l'avance les utilisateurs de l'indisponibilité de certains systèmes du fait des interventions planifiées de maintenance, de sauvegarde, etc. Cependant le PCSR se réserve le droit d'arrêter d'urgence un système informatique avec ou sans notification préalable. Tous les efforts possibles seront faits pour que les utilisateurs aient le temps de sauvegarder leur travail avant l'arrêt complet du système.
* Le PCSR est tenu, selon les termes de la législation française, de signaler toute violation des lois françaises auprès des autorités compétentes.
* Le PCSR se réserve le droit de refuser l'accès au RLUMS à toute personne qui aurait violé les termes de la politique d'utilisation des ressources informatiques de l’établissement.

## Accès distants sur IP fixe ou nomade

Chaque équipe désirant travailler au LSBB et souhaitant réaliser des accès depuis leur établissement (Laboratoire, Entreprise,…) devra fournir, pour chaque adresse IP fixe, le nom de l’utilisateur ainsi que les coordonnées du correspondant informatique. Pour chaque projet, un responsable sera clairement désigné dans chaque équipe afin de coordonner la gestion des transferts des données entre le LSBB et les laboratoires et partenaires associés au projet.

Le LSBB disposant d’un serveur de données sécurisé et redondant le stockage intermédiaire sur ce matériel sera privilégié pour donner l’accès aux données par les équipes. L’accès et la disponibilité à ces données sera clairement défini par le responsable du projet en accord avec le PCSR et le Directeur du LSBB.

## Engagement à respecter la Charte

Je déclare avoir lu les termes de la Charte pour l'accès au matériel informatique du LSBB et au RLUMS. Je déclare avoir compris les termes de ce texte et décide de m'y conformer en totalité. Je comprends qu'en cas de violation de ces règles, le LSBB peut me refuser ou stopper l'accès à ses installations, sans préjuger des poursuites légales qui pourront éventuellement être engagées contre moi.

Nom et Prénom de l’utilisateur : 

Date :  / :  / : Signature: 

Nom et Prénom du PCSR : 

Date :  / :  / : Signature: 

1. *localisés dans l’emprise souterraine et de surface du LSBB* [↑](#footnote-ref-1)